

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 18 janvier 2005, à 19 h 30, au Centre Marcel-Dulude, 530 ouest rue Clairevue, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Monique Lalonde, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Johanne de Villers.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-114-01-05 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal ... (néant).
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.0 État de situation / mise en demeure / école Sacré-Cœur à Boucherville
 - 6.1 Demande d'établissement de l'École d'éducation internationale aux fins d'un projet particulier

- 6.2 Demande d'établissement de l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier
- 6.3 Renouvellement de l'adhésion de la C.S. des Patriotes à l'entente 05-07 contre le décrochage et pour la persévérance scolaire en Montérégie
- 6.4 Démission d'un commissaire
- 6.5 Nomination d'un(e) président(e) d'élection
- 6.6 Renouvellement du bail emphytéotique du terrain de l'aréna de Saint-Bruno-de-Montarville (Palais des glaces)
- 6.7 Possibilité d'acquisition d'un terrain à Saint-Bruno-de-Montarville.
- 6.8 École Marie-Rose à Beloeil (pavillon 1) / demande de location de locaux.

7. Information.

8. Affaires diverses.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1 Suivi à la dernière séance

La directrice générale, madame Monique Hébert, fait rapport sur certains dossiers, en particulier :

- le suivi de la décision du 7 décembre 2004 à l'effet de fermer deux écoles primaires au 1^{er} juillet 2005, incluant les rencontres des directions d'école, l'accompagnement du personnel et des élèves avec psychologues, au besoin, l'évaluation de la situation et des besoins, les rencontres de secteur pour planifier le processus d'inscription des élèves et les rencontres d'information avec les parents prévues au début février.
- La signature du protocole d'entente avec la Ville de Chambly et par conséquent, le règlement de ce dossier.
- Une invitation est faite aux commissaires à l'effet de participer à une rencontre spéciale d'information avec le secteur Saint-Amable–Sainte-Julie.

5. PAROLE AU PUBLIC

La présidente du conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur à Boucherville, madame Marie-Claude Baril, se réfère à la lettre de mise en demeure transmise aux membres du Conseil des commissaires le 21 décembre 2004 et dépose une pétition signée par des parents de l'école à l'effet de renverser la décision de fermeture de l'école Sacré-Cœur. Elle explique que la lettre de mise en demeure est rédigée au nom de l'ensemble des parents de ladite école. Elle souhaite que le Conseil rescinde sa résolution de fermeture ce soir. Elle est d'avis que la Commission scolaire pourrait faire une demande de budget supplémentaire au ministère de l'Éducation.

Un contribuable de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Herman Desjardins, fait référence à un article paru dans l'Oeil régional sur la fixation du taux de taxe scolaire. Il demande à la Commission scolaire de réduire le taux d'imposition. De plus, il avance que les autobus scolaires roulent trop vite, y compris dans les quartiers résidentiels.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, rassure monsieur Desjardins à l'effet que ses commentaires seront acheminés au Service du transport scolaire. Quant à la fixation du taux d'imposition, madame Chartrand explique qu'en vertu des règles de financement applicables aux commissions scolaires, l'augmentation du champ d'impôt foncier résulte en une diminution de la subvention de péréquation du ministère de l'Éducation, ce qui signifie que celles-ci ne font aucun gain du fait de l'augmentation des revenus de taxation et que la grande majorité des commissions scolaires perçoivent au taux maximum.

La présidente du conseil d'établissement de l'école de la Roselière, madame Marielle Claudel-Marche, demande aux membres du Conseil de maintenir le statut particulier de l'école.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.0 État de situation / mise en demeure / école Sacré-Cœur à Boucherville

La directrice générale, madame Monique Hébert, explique que suite à la lettre de mise en demeure du 21 décembre 2004, tous les mémoires reçus par les instances consultées, dans le cadre de la consultation sur le projet de fermeture de l'école Sacré-Cœur à Boucherville, ont été retransmis à tous les commissaires pour une révision additionnelle.

Quelques opinions sont émises par les commissaires, notamment :

- monsieur Alain Langlois précise que les arguments écrits des commissaires de Boucherville ne sont pas parmi les documents retransmis, pour révision; il se dit renforcé dans sa conviction de voter contre la proposition de fermeture;
- monsieur Yvan Noël déclare qu'il possède, chez lui, environ 1½ pied de documentation relative aux fermetures et qu'il a tout relu de nouveau; quant à lui, il n'y a pas d'élément nouveau lui permettant de modifier la décision de fermeture;
- madame Hélène Roberge se dit d'accord avec les propos de monsieur Langlois; elle maintient sa décision et donnerait suite à la demande des parents de l'école Sacré-Coeur;
- madame Denise Tremblay a relu les avis; elle comprend les parents et l'impact de la décision mais elle demeure convaincue que la décision de fermer est la meilleure décision;
- monsieur Claude Henri a relu les avis; selon lui, il fallait fermer une école et l'école Sacré-Cœur a été choisie après étude appropriée du dossier; il souligne que la majorité des mémoires des conseils d'établissement de Boucherville se prononçaient contre le statu quo; il maintient sa décision;
- monsieur Alain Villemure a revu tout le dossier; selon lui, il n'y a rien de nouveau ce soir; il propose une résolution qu'il lit à haute voix.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, demande s'il y a d'autres interventions.

- monsieur Yvan Noël votera en faveur de la proposition parce qu'il considère que le travail a été bien fait; il n'accepte pas l'allusion à l'effet que les commissaires auraient fait un travail insuffisant;

- monsieur Alain Langlois est d'accord que le travail a été bien fait mais il croit que l'on a fait le mauvais choix politique; il n'est toujours pas d'accord avec la décision.

Considérant la résolution C-219-06-04 adoptée le 22 juin 2004;

Considérant la lettre transmise aux différentes instances le 23 juin 2004 signée par mesdames Suzanne Chartrand et Monique Hébert, respectivement présidente du Conseil des commissaires et directrice générale;

Considérant la résolution C-106-12-04 adoptée le 7 décembre 2004;

Considérant la lettre de mise en demeure transmise aux membres du Conseil des commissaires le 21 décembre 2004 par Me Louis Béland, avocat, représentant l'ensemble des parents de l'école Sacré-Cœur;

C-115-01-05 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de ne pas donner suite à la demande à l'effet de rescinder la résolution C-106-12-04 adoptée le 7 décembre 2004.

Votent en faveur : 19

Votent contre : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Messieurs Alain Langlois, Jean-François Houle et madame Hélène Roberge enregistrent leur dissidence.

6.1 Demande d'établissement de l'École d'éducation internationale aux fins d'un projet particulier

La directrice générale, madame Monique Hébert et la directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présentent le dossier susmentionné. Elles répondent ensuite aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les modalités prévues par le ministère de l'Éducation relativement aux demandes d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

Considérant la résolution adoptée en ce sens par le conseil d'établissement;

Considérant la résolution du conseil des enseignantes et des enseignants;

Considérant la résolution de l'assemblée générale du personnel enseignant;

Considérant l'avis du Comité de parents et l'avis du Comité des relations professionnelles des enseignantes et des enseignants;

C-116-01-05 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de transmettre au ministère de l'Éducation une demande d'autorisation d'établir l'École d'éducation internationale aux fins d'un projet particulier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Demande d'établissement de l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente le dossier susmentionné. Elle répond ensuite aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant les modalités prévues par le ministère de l'Éducation relativement aux demandes d'établissement d'une école aux fins d'un projet particulier;

Considérant la résolution adoptée en ce sens par le conseil d'établissement;

Considérant l'avis du Comité de parents et l'avis du Comité des relations professionnelles des enseignantes et des enseignants;

C-117-01-05 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de transmettre au ministère de l'Éducation une demande d'autorisation d'établir l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier.

Votent en faveur : 20
Vote contre : 1
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

6.3 Renouvellement de l'adhésion de la C.S. des Patriotes à l'entente 05-07 contre le décrochage et pour la persévérance scolaire en Montérégie

Le directeur général adjoint, monsieur Yvan Gauthier, présente le dossier susmentionné. Il répond ensuite aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant que les commissions scolaires de la Montérégie, à titre de membres de l'Instance interordres, ont contribué grandement à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'entente spécifique qui vise à contrer le décrochage et à promouvoir la persévérance scolaire;

Considérant que cette entente est le résultat d'une longue démarche de concertation entre plusieurs partenaires dont : les commissions scolaires et les cégeps de la Montérégie, sept (7) universités oeuvrant sur le territoire, Emploi-Québec, le ministère de l'Éducation, le Conseil régional du développement, Forum Jeunesse, le Conseil régional des Partenaires du marché du travail, la Direction de la Santé publique, le ministère du Développement économique et régional et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille;

Considérant que cette entente vise à sensibiliser les jeunes et leurs parents à l'importance d'obtenir un diplôme qualifiant;

Considérant que cette entente vise à promouvoir la persévérance scolaire et à augmenter le taux de diplomation en Montérégie;

Considérant que cette entente vise à sensibiliser et à mobiliser les partenaires du milieu à la problématique entourant le décrochage scolaire;

Considérant que cette entente spécifique prend fin le 31 décembre 2004 et que tous les partenaires ont manifesté leur intérêt à poursuivre leurs actions;

C-118-01-05 Il est proposé par monsieur Yvan Noël que la Commission scolaire des Patriotes renouvelle son adhésion à l'entente 2005-2007 visant à contrer le décrochage et à promouvoir la persévérance scolaire en Montérégie.

Que la présidente du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie soit autorisée à signer l'entente au nom des commissions scolaires de la Montérégie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Démission d'un commissaire

Monsieur Alain Gauthier, secrétaire général, présente le dossier susmentionné.

C-119-01-05 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux de prendre acte de la démission de monsieur Daniel Guillotte, commissaire représentant la circonscription #25, laquelle démission est effective au 9 décembre 2004.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Nomination d'un président d'élection

Considérant qu'il y aura une élection partielle le 20 février 2005 dans la circonscription numéro 25 ;

Considérant que la directrice générale a demandé l'autorisation de ne pas agir comme présidente d'élection ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de la directrice générale comme présidente d'élection ;

C-120-01-05 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux que madame Monique Hébert, directrice générale, soit autorisée à ne plus agir comme présidente d'élection.

Que monsieur Alain Gauthier soit nommé au poste de président d'élection pour l'élection partielle du 20 février 2005 dans la circonscription #25 et pour toute autre élection partielle à venir.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Renouvellement du bail emphytéotique du terrain de l'aréna de Saint-Bruno-de-Montarville (Palais des glaces)

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le bail emphytéotique actuel pour le terrain situé à l'intersection du boulevard Clairevue et de la rue Louis-H.-Grisé sur lequel est construit le Palais des Glaces ;

Considérant que ce bail se termine le 31 mai 2005 ;

Considérant que le bail contient une clause de renouvellement ;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a tout avantage à renouveler cette entente ;

C-121-01-05 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'adopter le bail emphytéotique préparé par le notaire Gilbert Leroux de la firme «*Leroux & Delorme, notaires*», lequel est déposé à l'annexe ACC-021-01-05 et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents reliés à cette transaction.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Possibilité d'acquisition d'un terrain à Saint-Bruno-de-Montarville

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné. Il répond ensuite aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

C-122-01-05 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'informer le ministère de l'Éducation de l'intention de la Commission scolaire des Patriotes d'acquérir un terrain d'environ 16 900 m² situé à Saint-Bruno-de-Montarville, le tout sous réserve que le coût d'acquisition se limite à 2,00 \$ plus les frais d'arpentage.

Votent en faveur : 20
S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.8 École Marie-Rose à Beloeil (pavillon 1) / demande de location de locaux

Ce sujet est reporté.

7. INFORMATION

Monsieur Alain Villemure demande que l'on traite du financement des écoles publiques à une prochaine séance du Conseil.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Me Louis Béland qui a rédigé la lettre de mise en demeure concernant la fermeture de l'école Sacré-Cœur à Boucherville dit prendre acte de la décision du Conseil et il annonce qu'une requête en injonction provisoire sera signifiée demain pour être entendue le lundi, 24 janvier 2005, au Palais de justice de Longueuil. Il brandit les procédures déjà rédigées.

Madame Marielle Claudel-Marche, présidente du conseil d'établissement de l'école de la Roselière, remercie mesdames et messieurs les commissaires pour leur décision de renouveler la demande d'établissement de ladite école aux fins d'un projet particulier.

Monsieur Gilles Simard, parent de l'école Sacré-Cœur, demande aux commissaires d'explicitier le pourquoi de leur décision à l'effet de fermer cette école.

Madame Nathalie Fredette, parent de l'école Sacré-Cœur, exprime son incompréhension de la décision du Conseil face à la fermeture de cette école et fait part de ses préoccupations à l'égard des conséquences de cette décision.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique que compte tenu de l'intention annoncée ce soir par Me Béland de soumettre la décision du Conseil à une contestation judiciaire, la question devra donc être débattue dans ce nouveau cadre.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Yvan Rioux fait état d'amendements à venir sur la Loi sur le tabac et dépose un document d'information à cet effet.

Madame Lucie Legault entretient les membres du Conseil d'un article de journal sur la réforme.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-123-01-05 À 21 h 03, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/ag